

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**

.....

L'an deux mil seize, le treize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 09, Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 02 Septembre 2016

Étaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Graziella WERNER, Yannick JAMEAULT, Jérôme THOMAS, Marina DEROUILLAC, Christian GICQUEL, Amans GAUSSEL,

Pouvoir remis par : Kerry SHEPPARD à Marina DEROUILLAC
Anne JEHANNO à Jean-Yves NEDELLEC

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-01 Objet : **REPAS ANNUEL**

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe chargée du suivi de ce dossier qui fait part des suggestions de la « Commission Sociale d'Action Sociale » concernant le repas annuel qui sera servi le 02 octobre 2016 dans la salle polyvalente.

Chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'adjointe, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité adopte les propositions, à savoir :

- Restaurant retenu : « Le Chêne au Loup » de Plédéliac, pour 22€50 le repas.
- Le pain sera pris au dépôt tenu par Mme Isabelle GOUR, « Bar des Sports » de Languédias
- Gratuit pour les personnes à partir de 65 ans habitant sur le territoire de la commune et inscrit sur la liste électorale.
- La livraison du repas se fera à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé.
- Participation de 5€ pour les élus et les membres de la « Commission Sociale d'Action Sociale »
- Pour les autres personnes, le prix du repas est fixé à 23 €

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-02 Objet : **LOCATION DE TERRAINS**

M. le Maire rappelle :

- que par délibération en date du 11 septembre 2016, le conseil avait donné son accord pour mettre à la disposition de M. Bernard MARTIN trois parcelles de terres (A793*A659*A658 à la Beauflais).
- Qu'un bail avait été établi.

Il précise que conformément aux dispositions, M. MARTIN lui a fait savoir qu'il souhaitait résilier le bail.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la résiliation du bail à la date d'échéance (15 septembre).
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour :
 - Remettre en location ces terrains

- Signer le bail, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-03 Objet : **DOSSIER « ACCESSIBILITE »**

M. le Maire rappelle :

- ✓ Toutes les dispositions prises concernant ce dossier.
- ✓ Que chaque conseiller a été destinataire des devis.

Il donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint, chargé du suivi de ce dossier qui commente les offres et qui explique les travaux qui seront réalisés en régie par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. le 1^{er} Adjoint, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ Que le devis présenté par M. Marcel COCHARD, Modern'Agencement de Languédias, correspond le mieux aux attentes de la collectivité.
- ✓ De confier les travaux à l'entreprise Modern'Agencement de Languédias conformément au devis n° DV 2016 051 469 pour un montant TTC de 8878.42€.
- ✓ D'inscrire cette dépense en investissement, opération 194 « Accessibilité ERP-IOP »
- ✓ D'acquérir de la signalétique pour handicap, le matériel et les matériaux nécessaires pour les travaux qui seront réalisés en régie par les employés communaux.
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour signer les devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en œuvre ce dossier.

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-04 Objet : **ASSAINISSEMENT :**

ACTUALISATION DES TARIFS

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 01 septembre 2016 émanant de la Direction Régionale Clientèle de la SAUR relatif à l'actualisation des tarifs des redevances assainissement (chaque conseiller en a été destinataire).

Il rappelle :

- ✓ qu'une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement est signé entre la commune de Languédias et la SAUR.
- ✓ Les tarifs appliqués en 2016, à savoir :
 - Redevance d'abonnement : 85 € HT
 - Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1.05 € HT

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide:

- De reconduire les tarifs appliqués pour l'année 2017 à savoir :
 - **Redevance d'abonnement : 85 € HT**
 - **Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1.05 € HT**
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-05*Objet : **PROJET REGIONAL**

DE SANTE BRETAGNE

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire le 02 septembre 2016 du courriel en date du 23 Aout 2016 de l'ARS Bretagne concernant le Projet Régional de Santé Bretagne.

A la demande de quelques conseillers qui n'ont pas eu le temps nécessaire pour étudier ce dossier, il est décidé que celui-ci serait de nouveau inscrit à l'ordre du jour de la réunion de conseil prévue le 12 Octobre.

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-06 Objet : **ECLAIRAGE PUBLIC**

DEPOSE FOYERS, COMMANDE ET CANDELABRE

M. Le Maire rappelle que :

- ✓ le conseil a donné son accord pour :

- la suppression des foyers et de la commande d'éclairage public de Bel Air
- pour la dépose du candélabre au lotissement « Résidence les Granits ».
- ✓ que chaque conseiller a reçu le courrier en date du 30 Aout 2016 du SDE 22 concernant le chiffrage de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Le projet d'éclairage public de dépose des foyers FE043-FE044-FE045 et de la commande à Bel Air ainsi que la dépose du candélabre FE0081 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 450 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).
- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-07 **Objet : AMENAGEMENTS
DE SECURITES ROUTIERES**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier, entre autre la création de caniveaux en béton.

Il précise :

- qu'initialement, il n'avait pas été prévu la pose de caniveaux sur l'ensemble du tronçon concerné de la Beauflais et de ce fait, au moment des travaux, en accord avec M. NEDELLEC, adjoint, il a demandé la réalisation de 16 mètres complémentaires afin d'assurer la continuité.
- Que le complément de travaux s'élève à 665 € HT
- Qu'il est également nécessaire d'acquérir des panneaux supplémentaires de signalisation de réglementation de vitesse.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Approuve la décision prise par M. le Maire au moment des travaux, pour le caniveau.
- Accepte le complément de 665 € HT et l'acquisition de panneaux de réglementation de vitesse.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour
 - Acquérir les panneaux nécessaires de réglementation de vitesse
 - Signer tout document et prendre toutes les décisions permettant de mener à bien ce dossier.
- décide :
 - d'inscrire ces dépenses au programme 197 « Aménagements de sécurités Routières * Sécurisation des Abords de l'Ecole ».

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-08 **Objet : DOSSIER RENOVATION
PETIT PRESBYTERE**

M. le Maire signale :

- que le permis a été accordé et affiché réglementairement à la mairie et sur les lieux.
- Que Mme DORY, architecte, doit présenter le Dossier de Consultation des Entreprises à la fin du mois.

Il fait part également de la demande de location qu'il a reçue par écrit pour ce logement.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-09 **Objet : LOGEMENT PRESBYTERE
CHAUFFE-EAU**

M. le Maire signale que le ballon d'eau chaude d'un des logements du Presbytère a dû être changé en urgence (cave inondée).

De ce fait, il a demandé à M. DEBROISE, artisan plombier qui intervient régulièrement sur la commune de remettre en place un nouvel appareil.

Il fait part du coût de l'intervention qui s'élève à 854.20€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision prise
- Accepte la facture de M. DEBROISE qui s'élève à 854.20€ HT
- Décide d'imputer cette dépense en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériel ».

QUESTIONS DIVERSES

Local commercial

M. le Maire signale :

- qu'il a eu une demande de visite en vue d'une éventuelle location,
- qu'il reçoit les intéressés le jeudi 15 septembre à 12 h 30 sur les lieux.
- Qu'un compte-rendu leur sera donné lors de la prochaine réunion.

Logement de l'école

M. le Maire fait le point sur le dossier de vente. Il fait part des diverses réflexions qu'il a reçu pour valoriser ce bâtiment.

Projet Aronde

Mme Marina DEROUILLAC demande si elle peut au vue des documents qu'elle a en sa possession obtenir des compléments d'informations auprès de M. Amans GAUSSEL, conseiller municipal, porteur du projet.

M. le Maire donne son accord.

M. GAUSSEL répond aux questions et s'engage à transmettre à chaque conseiller le projet contenant la dernière mise à jour.

Boîte à livres

Mme Hélène DANIEL propose de mettre en place une « Boîtes à Livres » où seront mis gracieusement aux habitants, aux touristes, des ouvrages afin qu'ils soient lus et partagés par d'autres personnes.

Cette boîte à livres serait un nouveau lieu d'échanges.

Le Conseil donne son accord, il reste à définir l'endroit d'implantation et le support.

Prochaines réunions de Conseil

Mercredi 12 octobre à 20h et le Mardi 08 novembre à 18 h 30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jérémy DAUPHIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-01 Objet : **REPAS ANNUEL**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-02 Objet : **LOCATION DE TERRAINS**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-03 Objet : **DOSSIER « ACCESSIBILITE »**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-04 Objet : **ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DES TARIFS**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-05 Objet : **PROJET REGIONAL DE SANTE BRETAGNE**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-06 Objet : **ECLAIRAGE PUBLIC DEPOSE FOYERS, COMMANDE ET CANDELABRE**

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-07 Objet : **AMENAGEMENTS**

DE SECURITES ROUTIERES

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-08 Objet : **DOSSIER RENOVATION**

PETIT PRESBYTERE

Séance du 13 Septembre 2016 n° 2016-008-09 Objet : **LOGEMENT PRESBYTERE**

CHAUFFE-EAU

QUESTIONS DIVERSES

Local commercial*Logement de l'école*Projet Aronde*Boite à livres

Prochaines réunions de Conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		